

## COVID-19, OUVERTURE DES ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE

**Saint-Hyacinthe, le 06 mai 2020** – Malgré les inconvénients occasionnés par l'actuelle pandémie, les écocentres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ouvriront finalement leurs portes dès la prochaine fin de semaine. Situés au **1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe** et au **68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale**, ils sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Le site de Saint-Hyacinthe est ouvert tous les vendredis, samedis et dimanches de 8h30 à 16h30 et celui d'Acton Vale l'est tous les samedis et dimanches aux mêmes heures, jusqu'à la fin du mois de novembre.

Dans le contexte actuel lié à la COVID-19, les citoyens devront **prévoir un délai d'attente** et la Régie compte sur leur courtoisie puisqu'un resserrement des règles d'accès doit être appliqué afin de respecter les normes de la santé publique, pour la sécurité du personnel et des utilisateurs :

- ***Un maximum de 4 véhicules seront admis sur le site simultanément, dont 3 sur la terrasse.***
- ***Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 ne sera pas admise au site.***
- ***Les règles de distanciation physique de 2 mètres seront appliquées en tout temps sur le site.***
- ***Le déchargement des matières devra être assuré en totalité par les citoyens, le personnel de l'écocentre n'étant pas autorisé à aider au déchargement.***

Les **matières admissibles** sont : les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 45 pouces, la brique, les résidus informatiques et électroniques, les vieux meubles, les débris de construction et de démolition.

Pour une question de logistique, **les remorques d'une dimension maximale de 4 x 8 pi sont admises sur le site de l'écocentre de Saint-Hyacinthe et celles d'une dimension maximale de 5 x 10 pi le sont à celui d'Acton Vale**. De plus et pour cette même raison, **les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés au site**.

**Aucun entrepreneur ou gestionnaire d'immeuble locatif n'est admis aux sites pour disposer des résidus liés à ses opérations commerciales.**

### ATTENTION !!! ATTENTION !!! ATTENTION !!!

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont jamais acceptés aux écocentres, de même que les résidus domestiques dangereux.

- 30 -